

Référence courrier : CODEP-MRS-2021-048476

Marseille, le 27 octobre 2021

**Monsieur le directeur du CEA CADARACHE  
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE**

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
**Thème :** Inspection générale  
**Code :** Inspection n° INSSN-MRS-2021-0638 du 13 octobre 2021 à RJH (INB 172)

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'INB 172 a eu lieu le 13 octobre 2021 sur le thème « Inspection générale ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection de l'INB 172 du 13 octobre 2021 portait sur le thème « Inspection générale ».

L'ASN a été informée début septembre 2020 de l'apparition de traces de corrosion détectées sur une soudure en fond de piscine réacteur. L'objectif principal de l'inspection était de vérifier les démarches engagées par l'exploitant pour le traitement de cet écart. Ainsi, l'équipe d'inspection s'est intéressée aux investigations en cours pour déterminer les causes de cette corrosion. Une visite de la piscine réacteur a été réalisée.

L'inspection a également permis de vérifier le traitement d'écarts sélectionnés par sondage et concernant notamment les cellules chaudes. Celles-ci ont également fait l'objet d'une visite.

Enfin, le traitement de la ségrégation incendie des voies électriques normales et de sauvegarde a également fait l'objet de vérifications.

Au vu de cet examen non exhaustif, l'ASN considère que le chantier est suivi avec rigueur et que les démarches engagées pour l'identification des causes de la corrosion identifiée sur une soudure sont

satisfaisantes. Des demandes de compléments d'information sur cette thématique ont été formulées, pour la transmission d'un mode opératoire, qui était en cours de rédaction le jour de l'inspection et a été transmis ultérieurement, et pour l'information régulière de l'avancement du traitement de cet écart.

**A. Demandes d'actions correctives**

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'actions correctives.

**B. Compléments d'information**

*Traces de corrosion sur soudure*

L'ASN a été informée début septembre 2021 que des traces de corrosion avaient été détectées sur une soudure localisée en fond de piscine réacteur. L'équipe d'inspection s'est intéressée aux dispositions retenues par l'exploitant pour le traitement de cet écart. La recherche des causes est encore en cours et des prélèvements doivent être réalisés prochainement. Le mode opératoire pour ces prélèvements était en cours de rédaction et a été transmis ultérieurement à l'ASN, à la demande de l'équipe d'inspection.

L'identification des causes de ces corrosions est nécessaire à la mise en œuvre des actions correctives adéquates. L'ASN s'intéressera à chaque étape du traitement de cet écart et souhaite être informée de l'avancement sur cette thématique.

**B1. Je vous demande de nous informer de l'avancement de l'identification et du traitement de l'écart sur les traces de corrosion détectées à chaque étape significative.**

**C. Observations**

Cette inspection n'a pas donné lieu à observations.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points, incluant les observations, dans un délai qui n'excédera pas, sauf mention contraire, deux mois. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Marseille de l'Autorité de sûreté nucléaire,

**Signé par,**

**Pierre JUAN**

